

COMMUNE DE LANGUEUX
Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 06 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le six septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaients présents Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Isabelle POULAIN-COLANI, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Catherine PEPIN, Angélique STEUNOU, Françoise HURSON, Valérie TRAISSAC, Amandine ANDRE

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Michaël BAUDET, Jean-Louis SENECHÉAU, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean-Yves HINAULT, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Jérôme TRONEL, Christophe MINAUD

Absents excusés Mesdames Isabelle ETIEMBLE (pouvoir donné à Hubert HILLION), Françoise GALLOUET (pouvoir donné à Malorie MEHEUST) Marion BOUCHEVREAU (pouvoir donné à Christophe MINAUD)

Messieurs Christian KERAUTRET (pouvoir donné à Sylvie GUIGNARD)

Secrétaire Madame Malorie MEHEUST

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2022-83

CENTRE DE SANTE MUNICIPAL – CONVENTION LOCALE ENTRE L'ASSOCIATION ASALÉE ET LA VILLE DE LANGUEUX

Rapporteur : Madame Sylvie GUIGNARD, Adjointe à la Cohésion Sociale, la Santé et la Dynamique Citoyenne

Le Centre de Santé Municipal a ouvert ses portes le 17 janvier dernier. Avec trois médecins et deux secrétaires médicales, ce centre accueille à ce jour 1600 patients référents et poursuit sa croissance.

Je vous propose, aujourd'hui, de contractualiser avec l'association nationale ASALÉE, afin de mettre en œuvre un protocole de coopération entre les médecins généralistes du Centre de Santé Municipal et une infirmière, salariée de l'association.

Cette coopération a pour objectif d'améliorer la prise en charge des patients atteints de pathologies chroniques et concerne la réalisation par une infirmière, de quatre activités :

- ☞ suivi de patient diabétique de type 2,
- ☞ suivi de patient à risque cardiovasculaire,
- ☞ suivi de patient tabagique à risque BPCO (BronchoPneumopathie Chronique Obstructive),

- ☞ consultation de repérage des troubles cognitifs et réalisation de teste de mémoire pour les personnes âgées.

Je vous invite à prendre connaissance de la convention ci-jointe.

Concrètement, cette contractualisation a pour conséquences :

- la mise à disposition par l'association ASALÉE d'une infirmière, salariée de cette association, deux jours par semaine au sein du Centre de Santé Municipal. Cette présence pourra être accrue avec le développement de la patientèle ;
- la prise en charge, par cette infirmière, après prescriptions médicales des médecins du Centre de Santé Municipal, des patients atteints de pathologies chroniques définies préalablement. L'infirmière ASALÉE réalise auprès de ces patients des consultations, fait de l'éducation thérapeutique et peut également prescrire quelques actes spécifiques.

Ce développement des compétences du Centre de Santé Municipal est un moyen de compléter et de poursuivre le travail des médecins traitants, dans un contexte où les maladies chroniques sont en forte augmentation.

C'est également une manière de renforcer la collaboration entre ces deux corps de métier et, ainsi, développer la communication permettant un meilleur suivi du patient.

Aussi, au regard de ces éléments, **je vous propose** :

- ⇒ d'approuver la convention locale entre l'association ASALÉE et le Centre de Santé Municipal de la Ville de Langueux ;
- ⇒ d'autoriser Monsieur le Maire et moi-même, ou son représentant, à signer cette convention, ainsi que tous les documents s'y référant.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.

